



FR

CONSEIL DE DIRECTION
105^{ème} session
Rome, 20 - 23 mai 2025

UNIDROIT 2025
C.D. (105) 13
Original: anglais
avril 2025

Point n° 7 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

a) État de mise en œuvre de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Mise à jour sur la mise en œuvre du Protocole aéronautique à la Convention du Cap.</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole aéronautique à la Convention du Cap</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2023-2025 (mise en œuvre des instruments)</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Élevé</i>

I. INTRODUCTION

1. Le Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole aéronautique) a été ouvert à la signature au Cap (Afrique du Sud) le 16 novembre 2001. UNIDROIT est désigné comme le Dépositaire de l'instrument conformément à son article [XXXVII\(1\)](#). Les obligations d'UNIDROIT en tant que Dépositaire du Protocole aéronautique comprennent la gestion d'un système pour la réception et la notification de tous les instruments de signature, ratification/adhésion, des déclarations et de tout autre document déposé auprès du Dépositaire. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a été désignée par [la Résolution 2 de la Conférence diplomatique de la Convention du Cap](#) comme Autorité de surveillance du Registre international des garanties portant sur des biens aéronautiques.

II. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE

2. Le Protocole aéronautique est entré en vigueur le 1^{er} mars 2006 et compte actuellement 85 États contractants ¹. Depuis la 103^{ème} session du Conseil de Direction, le Bénin ² et l'Ouganda ³ sont devenus des États contractants. La Convention du Cap elle-même compte 88 États contractants ⁴.

III. MISE À JOUR DE LA MISE EN ŒUVRE

3. Outre ses fonctions de Dépositaire, le Secrétariat d'UNIDROIT a mené, au cours des douze derniers mois, les activités de promotion suivantes en rapport avec le Protocole aéronautique:

- a) activités bilatérales avec le Bénin, l'Italie, le Japon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Pologne, l'île Maurice et l'Ouganda pour la promotion, l'adhésion et la ratification de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique;
- b) activités bilatérales avec la République démocratique du Congo concernant la mise en œuvre et la conformité avec la Convention du Cap et le Protocole aéronautique;
- c) présentation du Protocole aéronautique et de ses avantages pour l'Italie lors de la onzième Conférence de droit aérien (Rome, juin 2024);
- d) présentation du Protocole aéronautique et de ses avantages pour l'Afrique lors de la troisième session du Programme international d'UNIDROIT pour le droit et le développement (Rome, juin 2024);
- e) plusieurs présentations sur le Protocole aéronautique lors de la treizième Conférence de la Convention du Cap (organisée par le Projet académique relatif à la Convention du Cap), notamment une table ronde sur les récentes affaires d'insolvabilité (Cambridge, septembre 2024) ⁵;
- f) table ronde de consultation avec des sociétés de financement de Hong Kong afin d'examiner comment l'application du Protocole aéronautique à Hong Kong pourrait améliorer le cadre juridique de Hong Kong pour le financement de matériels d'équipement (Hong Kong, novembre 2024) ⁶; et
- g) organisation d'un cours de formation sur le fonctionnement juridique de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique, destiné au personnel du Registre international créé en vertu du Protocole aéronautique (Aviareto) (formation en ligne pour le personnel à Dublin, mars 2025).

4. En coordination avec les travaux de mise en œuvre entrepris par UNIDROIT et l'OACI, la mise en œuvre du Protocole aéronautique a été dirigée par le Groupe de travail aéronautique (GTA/AWG). Le GTA une entité juridique à but non lucratif composée de membres issus des différents secteurs de l'industrie aéronautique, y compris les principaux fabricants d'aéronefs, les sociétés de leasing et

¹ À compter du 17 avril 2025.

² Adhésion le 20 mars 2025, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

³ Adhésion le 11 octobre 2024, entrée en vigueur le 1^{er} février 2025.

⁴ Les Seychelles, la Syrie et le Zimbabwe ont ratifié la Convention, mais aucun de ses Protocoles.

⁵ [UNIDROIT et l'Université de Cambridge organisent la 13ème Conférence annuelle du Projet académique de la Convention du Cap - Unidroit.](#)

⁶ [UNIDROIT co-organise une consultation sur la mise en œuvre de la Convention du Cap et de ses Protocoles à Hong Kong, Chine - Unidroit/.](#)

les institutions financières qui contribuent à l'élaboration de politiques, de lois et de règlements visant à faciliter le financement et le crédit-bail dans le domaine de l'aviation internationale ⁷.

5. Le GTA entreprend de manière indépendante un certain nombre d'activités visant à optimiser les avantages du Protocole aéronautique pour l'industrie. Ces activités comprennent: i) l'assistance aux États dans le processus pour devenir un État Partie à la Convention et au Protocole aéronautique (notamment l'assistance pour les [déclarations qualificatives](#) en vertu de [l'Accord de l'OCDE sur le secteur aéronautique](#) et la [législation modèle abrégée relative à la ratification/adhésion à la Convention et au Protocole](#)), ii) le suivi de la conformité à la Convention et au Protocole par les États qui sont déjà parties aux traités (par l'intermédiaire de [l'Indice de conformité de la Convention du Cap](#)), iii) l'assistance aux parties privées pour l'utilisation de la Convention du Cap (par la préparation de [guides pratiques](#) et de [modèles de documentation](#)) et iv) la promotion générale de la Convention du Cap (en soutenant des initiatives telles que le [Projet académique relatif à la Convention du Cap](#), (en anglais), les [évaluations économiques de la Convention du Cap](#) (en anglais), le [Journal de la Convention du Cap](#) (en anglais) et le [concours de plaidoirie de la Convention du Cap](#), en anglais).

6. Au cours des douze derniers mois, le GTA a entrepris les activités de promotion suivantes concernant le Protocole aéronautique:

- a) activités bilatérales avec le Cambodge et la Thaïlande pour la promotion et l'adhésion à la Convention du Cap et du Protocole aéronautique;
- b) activités bilatérales avec la République démocratique du Congo, les Émirats arabes unis et le Viêt Nam sur la mise en œuvre et la conformité à la Convention du Cap et au Protocole aéronautique;
- c) publication d'un livre blanc sur l'interprétation de la loi de 2025 relative à la protection des garanties portant sur des biens aéronautiques par l'Inde, afin de contribuer à une interprétation cohérente et correcte de la Loi;
- d) publication d'[une loi type abrégée actualisée](#) pour mettre en œuvre et donner effet à la Convention du Cap et au Protocole aéronautique, à l'intention des pays et autres parties concernées par la ratification de la Convention du Cap ou son adhésion;
- e) publication semestrielle d'une mise à jour de [l'Indice de conformité de la Convention du Cap](#) (avril 2025);
- f) organisation de concours de plaidoirie de la Convention du Cap (Montréal, mars 2024 et New York, avril 2025); et
- g) publication de la troisième édition du manuel "[Cross Border Transferability Handbook](#)" (mars 2025) et travail conjoint avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) sur le [renforcement des capacités des États en matière de transférabilité transfrontalière des aéronefs](#) (en anglais) conformément à la Convention du Cap et au Protocole aéronautique, avec des ateliers régionaux (juin 2024 et avril 2025).

7. En 2025, le Secrétariat poursuivra sa coopération étroite avec le Groupe de travail aéronautique sur les questions de promotion, de mise en œuvre et de conformité relatives à la Convention du Cap et à son Protocole aéronautique.

⁷ Le GTA compte 50 membres et un conseil d'administration composé de sept personnes: Jeffrey Wool (Secrétaire Général), François Collet (Co-Président, Airbus), Vasgen Edwards (Co-Président, Boeing), Sohinder Singh (représentant du fabricant de moteurs, General Electric Aerospace), Carol Forsyte (Air Lease Corporation), Patrick Kaufer (Deutsche Bank) et José Serrador (Embraer).

IV. ACTION DEMANDÉE

8. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole aéronautique à la Convention du Cap.*